

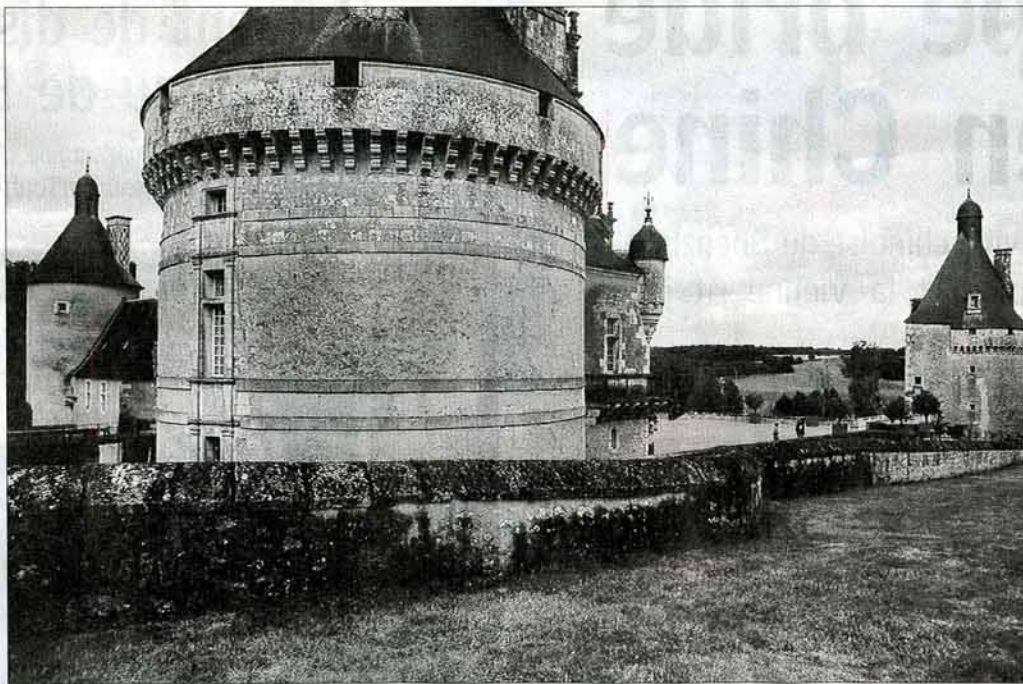
Eoliennes : un vent de discorde sur le plateau de Bellefonds

Le projet d'implantation d'une quarantaine d'éoliennes sur le plateau de Bellefonds ne laisse personne indifférent. La manne semble juteuse, mais la proximité du château de Touffou pose question.

Dans la salle des fêtes de Bonneuil-Matours, mercredi soir, le photomontage a fait l'effet d'une bombe.

Sur l'écran, la ligne d'horizon séparant les deux tours circulaires du château de Touffou est apparue barrée d'une vingtaine d'immenses éoliennes... Et les réactions ne se sont pas fait attendre parmi les quelque 200 personnes venues assister à cette réunion d'information sur le projet éolien du plateau de Bellefonds. « Vous n'auriez pas dû montrer cette photo. C'est de l'intoxication ! » a lancé un élu visiblement courroucé, tandis qu'un chasseur lui répondait que ce montage « ne doit pourtant pas être loin de la vérité » puisque lui-même « aperçoit les tours du château quand (il) chasse sur le plateau de Bellefonds ».

C'est ensuite le maire de Bellefonds, Jean-Marie Barreau du Cherron, qui est venu au micro pour dire qu'il suivait le projet



Aperceva-t-on un jour, depuis les superbes jardins du château de Touffou, les hautes éoliennes installées sur le plateau de Bellefonds juste de l'autre côté de la Vienne ?

(Photo d'archives NR, Dominique Bordier)

« depuis trois ans » (à la grande surprise de certains de ses concitoyens qui n'ont eu vent du projet que très récemment), tout en affirmant que « tous les élus sont pour et la population est d'accord à 70 % ». Mais à voir les dissen-

sions au sein de l'assemblée, mercredi soir, l'adhésion au projet semble loin d'être aussi large.

Et le clivage, pour une fois, n'oppose pas les urbains aux ruraux ou les écologistes aux industriels... La ligne de fracture est

plutôt d'ordre financier. Entre ceux qui, d'un côté, tirent quelques subsides de l'installation des éoliennes (les communes, via la taxe professionnelle, et les propriétaires des terrains loués 2.000 € par an et

par mégawatt produit) et ceux qui n'en subiront que les désagréments. Des désagréments qui sont nombreux, si l'on en croit Jean-Louis Butré, organisateur de cette soirée-débat.

Le président de l'association

« Vent de la Vienne » avait commencé par détailler l'anatomie des éoliennes : « Il s'agit d'un mât de 80 à 100 m de haut, avec des pales de 40 à 50 m de long dont l'extrémité peut atteindre une vitesse de 200 à 300 km/h. Le tout est posé sur un socle de béton de 1.000 à 1.500 tonnes pour un coût total unitaire de 1 à 1,5 million d'euros. »

« Un mât de 80 à 100 m avec des pales dont l'extrémité peut atteindre 200 à 300 km/h »

Jean-Louis Dupré avait ensuite affirmé que « les infrasons produits par les éoliennes peuvent provoquer des insomnies et des acouphènes, voire causer des dépressions ». Les éoliennes pourraient également perturber la réception de la télévision et les télécommunications.

La réunion s'est achevée sur d'ultimes témoignages, apportés par des riverains de parcs éoliens venus de Charente-Maritime ou de Vendée. « Comme le maire a bien fait les choses, c'est-à-dire dans la discrétion, nous pensons aux élections de 2008 », a conclu ironiquement l'un d'eux. L'assemblée a pouffé. Les élus locaux ont ri jaune.

Laurent FAVREUILLE

Une course contre la montre pour les promoteurs

Ce n'est sans doute pas un hasard si de nombreux dossiers de demande d'installation d'éoliennes sont déposés dans le département, ces derniers temps.

« Depuis 2000, les filières de production d'énergie renouvelable bénéficient de l'obligation d'achat de leur courant par EDF et les distributeurs non nationalisés », explique Philippe Baritault, chargé de mission éolien auprès de l'Ademe. Or, ces prix d'achat imposés varient de 75 € à près de 84 € le mégawatt/heure, tandis que les coûts de production sont compris entre 40 € et 60 € par MWh... On comprend dès lors l'intérêt que suscite ce « pactole » chez les investisseurs.

« Mais ces tarifs aidés sont dégressifs au fil des ans, poursuit ce

spécialiste des économies d'énergie. Et le projet de loi d'orientation énergétique, qui pourrait aboutir le mois prochain, risque de changer la donne. Car, même s'il y a pour l'instant un désaccord entre l'Assemblée et le Sénat, un amendement prévoit de réserver l'obligation d'achat à « seules installations de plus de 20 MW et de privilégier des zones de développement éolien. »

Dans l'esprit du législateur, ce dispositif vise à éviter la prolifération de petites unités sur l'ensemble du territoire et à privilégier quelques grands ensembles. Mais avec cette limitation, les parcs éoliens pourraient devenir bien moins lucratifs pour les promoteurs qui auraient raté le premier wagon d'installation.

L. F.

Quarante-huit projets dans la Vienne

À l'heure actuelle, un seul projet d'installation de parc éolien est véritablement avancé dans le département. Il s'agit de celui du Rochereau qui s'étend en fait sur les communes de Frozes, Maillé, Le Rochereau et Villiers.

Ce seul champ éolien représente à lui seul un total de six permis de construire (pour 12 éoliennes) et concerne deux opérateurs, la société toulousaine Tencia et la Poitevine Sergies ; la capacité totale de production s'élevant à plus de 21 mégawatts.

Ces six permis sont actuellement en cours d'instruction (ils ont été déposés en mars), mais la préfecture admet que « le nombre de projets potentiels et connus de nos services est estimé à 48 (à savoir des avant-projets soumis à nos services par consultation pour connaître les contraintes). Mais il s'agit surtout de prospective de la part des opéra-



Des champs d'éoliennes, comme ici près de Perpignan pourraient fleurir dans la Vienne d'ici deux ans.

(Photo d'archives NR, Gérard Proust)

teurs. » Apparemment, au sein de ces avant-projets, trois à quatre pour-

raient être présentés en 2005, parmi lesquels celui du plateau de Bellefonds (lire ci-dessus), qui con-

cerne cinq communes : Bellefonds, 12 éoliennes ; Archigny, 11 ; Bonneuil-Matours, 6 ; Bonnes, 6 ; Chauvigny, 3.

Un autre projet touche Mouterre-Silly, près de Loudun. Il concernerait huit à douze éoliennes et la zone d'implantation serait une cuvette au large de la route de Thouars, comprise entre Nué, La Batie, Beauvais et Mouterre.

Deux zones sont également concernées sur le secteur Rouillé-Lusignan. Il pourrait y être implanté huit à dix éoliennes et un mât de mesure est déjà en place depuis quatorze mois.

Des projets d'entreprise, constitués de 10 à 12 éoliennes, seraient également envisagés sur les communes de Lavauseau, Jazeneuil et Benassy et sur les secteurs de Payré-Voulon et Saint-Laurent-de-Jourdes.

L. F.